



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0897**

commune (s) :

objet : Etudes de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalian, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009**Décision n° B-2009-0897**

objet : **Etudes de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'études de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ce marché fait l'objet de trois lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : territoires centre-est, centre-nord, centre-sud, comporterait un engagement de commande de 100 000 € HT minimum et de 400 000 € HT maximum pour un an et de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 2 : territoires périphérie "est", périphérie sud, périphérie nord, comporterait un engagement de commande de 50 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum pour un an et de 200 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 3 : territoire périphérie ouest, comporterait un engagement de commande de 50 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum pour un an et de 200 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet des études de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant de :

- lot n° 1 : territoires centre-est, centre-nord, centre-sud : 100 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse,
- lot n° 2 : territoires périphérie "est", périphérie sud, périphérie nord : 50 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse,
- lot n° 3 : territoire périphérie ouest : 50 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.